



## Procès-verbal Réunion de Conseil Municipal du 13 avril 2023 Mairie de ROUGEMONTIER

L'an deux mil vingt-trois le 13 avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Monsieur Philippe ROBILLOT, Maire.

**Présents :** M. Philippe ROBILLOT, *Maire*,  
Mme Bernadette ALLAIN, M. Joël DE WULF, Mme Anita CACAUX *Adjoint*  
M. Paul CHENU, Mme Jacqueline LEROY, Mme Sabine GODEFROY, M. André-Joseph PERDRIX, M. François DELAVOIERE, M. Dominique DUVAL, Mme Agnès YON et M. Jean-Claude EUDE, Conseillers Municipaux.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** M. Sébastien BLOTTIERE et M. Cyrille LEREFIT.

**Absente :** Mme Clémentine LIARD.

M. Jean-Claude EUDE a été élu secrétaire de séance.

<b>Date de convocation :</b> 06 avril 2023	<b>Nombre de conseillers :</b>
<b>Date d'affichage :</b> 06 avril 2023	- En exercices : 15
	- Présents : 12 (quorum : 8)
	- Voix exprimées : 12

### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Délibération vote du compte administratif de la commune 2022
2. Délibération affectation du résultat
3. Délibération approbation du compte de gestion 2022 dressé par le receveur municipal
4. Délibération vote subventions aux associations
5. Délibération vote Budget Principal 2023
6. Questions diverses.

Monsieur le Maire interroge les élus présents sur le précédent procès-verbal. Ces derniers ne s'y opposant pas, le procès-verbal du 30 mars 2023 est approuvé.



## Procès-verbal Réunion de Conseil Municipal du 13 avril 2023 Mairie de ROUGEMONTIER

<p><b>Délibération vote du compte administratif de la commune 2022</b></p> <p>2023-04-01</p>	<p>Monsieur le Maire présente compte administratif Commune 2022 au conseil municipal, comme suit :</p> <p style="margin-left: 40px;">Montant des dépenses de fonctionnement : 668 514,27 € Montant des recettes de fonctionnement : 2 075 091,74 € Montant des dépenses d'investissements : 110 146,64 € Montant des recettes d'investissements : 233 566,22 €</p> <p>Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.</p> <p>Monsieur Jean-Claude EUDE, conseiller doyen, propose de procéder au vote.</p> <p><b>Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte le compte administratif 2022.</b></p>																										
<p><b>Délibération affectation du résultat</b></p> <p>2023-04-02</p>	<p>Madame Bernadette ALLAIN, adjointe, présente l'affectation de résultat comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"><thead><tr><th colspan="2" style="text-align: center;">AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</th></tr></thead><tbody><tr><td colspan="2"><b>Résultat de fonctionnement</b></td></tr><tr><td>A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</td><td style="text-align: right;">292 461,69</td></tr><tr><td>B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</td><td style="text-align: right;">1 114 115,78</td></tr><tr><td><b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</td><td style="text-align: right;"><b>1 406 577,47</b></td></tr><tr><td colspan="2"><b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b></td></tr><tr><td>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)</td><td style="text-align: right;">123 419,58</td></tr><tr><td>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)</td><td style="text-align: right;">-126 648,51</td></tr><tr><td><b>Besoin de financement F. = D. + E.</b></td><td style="text-align: right;"><b>3 228,93</b></td></tr><tr><td><b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b></td><td style="text-align: right;"><b>1 406 577,47</b></td></tr><tr><td>1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F</td><td style="text-align: right;">3 228,93</td></tr><tr><td>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</td><td style="text-align: right;">1 403 348,54</td></tr><tr><td>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</td><td></td></tr></tbody></table> <p><b>Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte cette affectation de résultat.</b></p>	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		<b>Résultat de fonctionnement</b>		A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	292 461,69	B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 114 115,78	<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>1 406 577,47</b>	<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>		D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	123 419,58	E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-126 648,51	<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>3 228,93</b>	<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>1 406 577,47</b>	1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	3 228,93	2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 403 348,54	DEFICIT REPORTE D 002 (4)	
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT																											
<b>Résultat de fonctionnement</b>																											
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	292 461,69																										
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 114 115,78																										
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>1 406 577,47</b>																										
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>																											
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	123 419,58																										
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-126 648,51																										
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>3 228,93</b>																										
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>1 406 577,47</b>																										
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	3 228,93																										
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 403 348,54																										
DEFICIT REPORTE D 002 (4)																											
<p><b>Délibération approbation du compte de gestion 2022 dressé par le receveur municipal</b></p> <p>2023-04-03</p>	<p>Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.</p> <p>Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,</p> <p>Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.</p> <p>Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,</p> <p>Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment</p>																										



**Procès-verbal**  
**Réunion de Conseil Municipal du 13 avril 2023**  
**Mairie de ROUGEMONTIER**

	<p>justifiées,</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le conseil municipal Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.</p>																																												
<p><b>Délibération vote subventions aux associations</b></p> <p>2023-04-04</p>	<p>Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer pour l'année 2023 les subventions suivantes, sous réserve de réception de l'ensemble des documents obligatoires :</p> <table border="1"><thead><tr><th>Association / Organisme</th><th>Montant attribué en 2023</th></tr></thead><tbody><tr><td>Rubis Club (Rougemontier)</td><td>500.00€</td></tr><tr><td>Rubis Écolier (Rougemontier)</td><td>1 500.00€</td></tr><tr><td>Comité des Fêtes (Rougemontier)</td><td>2 000.00€</td></tr><tr><td>Rougemontier Sport Loisirs (RSL)</td><td>1 587.67€</td></tr><tr><td>Europe et Roumois (Routot)</td><td>450.00€</td></tr><tr><td>SDIS (Routot)</td><td>300.00€</td></tr><tr><td>Le Muguet (Bourg-Achard)</td><td>150.00€</td></tr><tr><td>Ecole des Arts (Bourg-Achard)</td><td>300.00€</td></tr><tr><td>Association Charline (Rouen)</td><td>100.00€</td></tr><tr><td>La Croix Rouge (Pont-Audemer)</td><td>200.00€</td></tr><tr><td>Banque Alimentaire de l'Eure (Evreux)</td><td>100.00€</td></tr><tr><td>Les Restaurants du Cœur (Gravigny)</td><td>600.00€</td></tr><tr><td>Association Sportive Collège de Routot</td><td>390.00€</td></tr><tr><td>Association Sportive Routot section football</td><td>210.00€</td></tr><tr><td>Badminton Club de Routot</td><td>120.00€</td></tr><tr><td>Association ADMR</td><td>300.00€</td></tr><tr><td>Secours populaire français</td><td>300.00€</td></tr><tr><td>Société Havraise de TSF</td><td>150.00€</td></tr><tr><td>Jeunesse Musicale de France de Roumois Seine</td><td>500.00€</td></tr><tr><td>AS Routotoise</td><td>330.00 €</td></tr><tr><td style="text-align: center;"><b>Total</b></td><td><b>10 087,67€</b></td></tr></tbody></table>	Association / Organisme	Montant attribué en 2023	Rubis Club (Rougemontier)	500.00€	Rubis Écolier (Rougemontier)	1 500.00€	Comité des Fêtes (Rougemontier)	2 000.00€	Rougemontier Sport Loisirs (RSL)	1 587.67€	Europe et Roumois (Routot)	450.00€	SDIS (Routot)	300.00€	Le Muguet (Bourg-Achard)	150.00€	Ecole des Arts (Bourg-Achard)	300.00€	Association Charline (Rouen)	100.00€	La Croix Rouge (Pont-Audemer)	200.00€	Banque Alimentaire de l'Eure (Evreux)	100.00€	Les Restaurants du Cœur (Gravigny)	600.00€	Association Sportive Collège de Routot	390.00€	Association Sportive Routot section football	210.00€	Badminton Club de Routot	120.00€	Association ADMR	300.00€	Secours populaire français	300.00€	Société Havraise de TSF	150.00€	Jeunesse Musicale de France de Roumois Seine	500.00€	AS Routotoise	330.00 €	<b>Total</b>	<b>10 087,67€</b>
Association / Organisme	Montant attribué en 2023																																												
Rubis Club (Rougemontier)	500.00€																																												
Rubis Écolier (Rougemontier)	1 500.00€																																												
Comité des Fêtes (Rougemontier)	2 000.00€																																												
Rougemontier Sport Loisirs (RSL)	1 587.67€																																												
Europe et Roumois (Routot)	450.00€																																												
SDIS (Routot)	300.00€																																												
Le Muguet (Bourg-Achard)	150.00€																																												
Ecole des Arts (Bourg-Achard)	300.00€																																												
Association Charline (Rouen)	100.00€																																												
La Croix Rouge (Pont-Audemer)	200.00€																																												
Banque Alimentaire de l'Eure (Evreux)	100.00€																																												
Les Restaurants du Cœur (Gravigny)	600.00€																																												
Association Sportive Collège de Routot	390.00€																																												
Association Sportive Routot section football	210.00€																																												
Badminton Club de Routot	120.00€																																												
Association ADMR	300.00€																																												
Secours populaire français	300.00€																																												
Société Havraise de TSF	150.00€																																												
Jeunesse Musicale de France de Roumois Seine	500.00€																																												
AS Routotoise	330.00 €																																												
<b>Total</b>	<b>10 087,67€</b>																																												
<p><b>Délibération vote Budget Principal 2023</b></p> <p>2023-04-05</p>	<p>Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 de la commune.</p> <p>Après examen et discussion, il est arrêté définitivement les sommes suivantes :</p> <p><b>Dépenses de fonctionnement à 2 050 381,71€</b> <b>Recette de fonctionnement à 2 050 381,71€</b> <b>Dépense d'investissement à 965 573,51 €</b> <b>Recette d'investissement à 965 573,51 €</b></p>																																												



## Procès-verbal Réunion de Conseil Municipal du 13 avril 2023 Mairie de ROUGEMONTIER

### Questions diverses :

#### SDOMODE :

Au cours de l'année 2024, la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle souhaite sous l'impulsion de l'État, inciter les administrés à limiter leur quantité de déchets et ainsi promouvoir le tri. De nouveaux systèmes de collecte seront à l'essai, des collecteurs enterrés ou semi-enterrés.

Les horaires de la déchèterie seront probablement adaptés en fonction des moments d'affluence.

#### SONORISATION :

Un dernier devis est en attente avant de se prononcer sur la sonorisation de la salle des fêtes et de l'Église.

#### CALVAIRE :

Monsieur Paul CHENU indique que la nouvelle croix du calvaire sera inaugurée à la fête Saint-Martin. Monsieur Daniel MENARD a largement contribué à la réparation du calvaire. En effet, il a fabriqué la nouvelle croix et peint le Christ à la suite des nouvelles soudures faites par Cyrille LEREFAIT. Le conseil décide d'attribuer un bon d'achat de 50€ valable chez BRIERE et deux repas à l'Orange Bleue.

#### FLEURISSEMENT :

Monsieur Joël DE WULF va assister à une journée d'information sur le fleurissement et l'entretien des mares avec les agents techniques.

#### CITERNE :

Monsieur Joël DE WULF indique que le point d'eau incendie route d'Illeville sera installé semaine 16.

#### RADAR PÉDAGOGIQUE :

Monsieur André-Joseph PERDRIX annonce que le radar sis route d'Illeville est en panne. La société l'ayant installé va être contactée.

#### DÉPART RETRAITE AGENT :

Le pot de départ à la retraite d'un agent de l'école s'est bien déroulé. L'agent sera invité aux événements de fin d'année.

Ce départ a entraîné des modifications des emplois du temps et une nouvelle organisation des agents restants.

#### POIDS LOURDS RUE DE LA MAIRIE :

Le conseil décide d'interdire la circulation et le stationnement des poids lourds (sauf transport scolaire, secours et camion de déchets) à partir de la route de Routot, en passant par la rue de la Mairie et jusqu'à la route départementale 675. Il convient de voir avec la direction des routes départementales des modalités d'application sur la voirie hors commune.

#### FÊTES DES VOISINS :

Madame Jacqueline LEROY demande si une fête des voisins sera organisée cette année 2023. Le conseil décide d'organiser cette fête le 26 mai 2023, une marche sera organisée dès 18h30 puis un apéritif sera offert. Une publicité sera faite pour l'évènement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 23h20.